

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2025
DELIBERATION N°2025-20

Le 8 avril 2025 à 18h, le Conseil Municipal de la Commune de Bouillargues, convoqué le 26 mars 2025, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de M. Maurice GAILLARD, Maire.

PRESENTS (17) : M. GAILLARD, M. SEGUELA, Mme TRONC, M. DUPUIS, Mme GARNIER, Mme MALLET, Mme MARCHAND, M. FOSSEY, Mme MAURIN, M. ALDEBERT, Mme ETEVE, M. MEYRUEIS, M. de GOURCY, M. BELIN, Mme CHAHABIAN, Mme LEGENDRE, M. JOUBERT.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION (9) : M. BERTHUOT à M. DUPUIS, M. CARDIN à M. ALDEBERT, Mme CAZALET à Mme MARCHAND, Mme SANTANACH à M. MEYRUEIS, Mme BATTE à M. FOSSEY, Mme CHAPUS à Mme TRONC, Mme HERITIER à Mme GARNIER, M. YANG à Mme ETEVE, Mme FERRAND à M. GAILLARD.

ABSENT (1) : M. MALLET.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GARNIER.

BUDGET ANNEXE « CAVEAUX » : BUDGET PRIMITIF 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2312-2,
Vu la délibération n°1 du Conseil Municipal du 25 février 2025 prenant acte du débat d'orientation budgétaire 2025,
Vu la délibération n°19 du Conseil Municipal du 8 avril 2025 décidant de l'affectation du résultat 2024 du budget annexe « caveaux »,
Considérant que le budget annexe « caveaux » 2025 s'équilibre en section de fonctionnement à 25 000 € et que le budget ne comporte pas de section d'investissement,
Vu l'avis favorable de la commission finances du 25 mars 2025,

Entendu l'exposé du rapporteur, M. Roger SEGUELA, Adjoint au Maire délégué aux finances,

APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL MUNICIPAL
DECIDE A L'UNANIMITE

- D'approuver le budget primitif du budget annexe « caveaux » 2025 tel que présenté par chapitre et joint à la présente délibération,
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

Pour extrait conforme

Le Maire,
Maurice GAILLARD.



Certifié exécutoire par M. le Maire, compte tenu de :
La réception en Préfecture le : 20/04/25
L'affichage/publication du : 24/04/25

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois, à compter de présente publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE BOUILLARGUES (30)
Utilisateur : LECOINTE Véronique

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	2520DEL
Objet :	Budget annexe caveaux : budget primitif 2025
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-04-10 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Documents budgétaires et financiers
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	030-213000474-20250410-2520DEL-BF
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Notifiée à mairie.bouillargues@wanadoo.fr

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Tai
Enveloppe métier Nom métier : 030-213000474-20250410-2520DEL-BF-1-1_0.xml	text/xml	1.1
Document principal (Document budgétaire) Nom original : FEUILLE DE VOTE BP CAVEAUX 2025.pdf Nom métier :	application/pdf	257.
Document principal (Document budgétaire) Nom original : Budget Caveaux 2025.xml Nom métier :	text/xml	12.2
99_BU-030-213000474-20250410-2520DEL-BF-1-1_2.xml		
Document principal (Document budgétaire) Nom original : FEUILLE DE VOTE BP CAVEAUX 2025.pdf Nom métier :	application/pdf	257.
99_BU-030-213000474-20250410-2520DEL-BF-1-1_3.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	10 avril 2025 à 15h47min56s	Dépôt initial
En attente de transmission	10 avril 2025 à 15h48min43s	Accepté par le TdT : validation